

GE_GERICHTE A/3878/2005 vom 8. August 1997

GE Cour de justice, 1997-08-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3878_2005

FR: GE_GERICHTE A/3878/2005 du 8 août 1997

IT: GE_GERICHTE A/3878/2005 del 8 agosto 1997

Regeste

LP.261, LP.260, LP.265, OAOF.80.1, OAOF.88

Erwägungen

E. 3

Communique la présente décision aussi à l'UBS SA en tant que cessionnaire des droits de la masse en recouvrement des 35'000 fr. dû à cette dernière. Siégeant : M. Raphaël MARTIN, président ; MM. Didier BROSSET et Denis MATHEY, juges assesseurs. Au nom de la Commission de surveillance : Cendy RENAUD Raphaël MARTIN Commise-greffière : Le président : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par lettre signature aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.